

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) -
(N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 76

présenté par
Mme Rilhac, Mme Dupont, Mme Clapot, Mme Dordain, M. Bothorel, M. Travert, Mme Tanzilli,
M. Giraud, Mme Lakrafi, M. Buchou, M. Le Gendre et Mme Delpech

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.